

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 156

présenté par

M. Huyghe, M. Abad, M. Bazin, M. Cinieri, M. de la Verpillière, M. Gosselin, M. Hetzel,
Mme Louwagie, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart et M. Vialay

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« quarante-huit »

les mots :

« vingt-quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le juge doit pouvoir statuer dans les plus brefs délais. La viralité des fausses informations sur les réseaux sociaux est une question d'heures.